

22 - 27 octobre 2023 / Toronto & Montréal

Je soussigné(e) (NOM Prénom) :

Représentant(e) légal(e) de l'entreprise :

Déclare avoir pris connaissance des conditions tarifaires et de participation à la mission collective régionale CANADA 2023 et demande à y inscrire mon entreprise selon les modalités suivantes :

	MISSION REGIONALE CANADA 2023	Montant hors TVA	Montant TVA	Subvention attendue pour entité éligible*	Reste à charge (après récupération TVA)	Net à payer TTC
<input type="checkbox"/>	Formule « Accélération »	6 700 €	1 340 €	3 300 €	3 400 €	4 740 €
<input type="checkbox"/>	Formule « Implantation »	3 500 €	700 €	1 700 €	1 800 €	2 500 €
TOTAL						

*les critères d'éligibilité à la subvention du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine sont détaillés dans les présentes CGV, au paragraphe 6 « REGLES D'ELIGIBILITE AUX AIDES REGIONALES POUR LES ACTIONS COLLECTIVES A L'EXPORT ».

La formule « Accélération » comprend :

- En amont de la mission : une **demi-journée de préparation et de briefing** sur la mission prévue à Bordeaux (date à confirmer).
- Pendant la mission :
 - **4 jours de rendez-vous d'affaires individuels qualifiés** répartis de la manière suivante : 2 jours à Toronto (23 et 24 octobre) et 2 jours à Montréal (26 et 27 octobre). 4 à 6 rendez-vous individuels prévus sur chaque étape pour un total de 8 à 12 rendez-vous sur l'ensemble de la mission.
 - **1 journée de temps forts collectifs** à l'initiative des Pôles et Clusters Régionaux (25 octobre).
- Après la mission :
 - **Un suivi « léger » de 1 ou 2 contacts** rencontrés lors de la mission. Ce suivi sera opéré par le bureau Business France Amérique du Nord.

La formule « Implantation » comprend :

- En amont de la mission : une **demi-journée de préparation et de briefing collectif** sur la mission prévue à Bordeaux (date à confirmer).
- Pendant la mission :
 - **2 journées de masterclass** présentant les opportunités d'implantation sur les villes de Toronto et Montréal (23 octobre à Toronto et 26 octobre à Montréal).
 - **3 rendez-vous individuels qualifiés** sur chacune des étapes pour un total de 6 rendez-vous prévus sur la mission. Les rendez-vous seront planifiés le 24 octobre à Toronto et le 27 octobre à Montréal.
 - **1 journée de temps forts collectifs** à l'initiative des Pôles et Clusters Régionaux (25 octobre).
- Après la mission :
 - **Un suivi « léger » de 1 ou 2 contacts** rencontrés lors de la mission. Ce suivi sera opéré par le bureau Business France Amérique du Nord.

NB : ces tarifs n'incluent pas les frais de déplacement, d'hébergement et de vie sur place.

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS :

Arnaud JEHL

arnaud.jehl@nouvelle-aquitaine.cci.fr

06 88 70 32 39

Hugo MICHEL BIALLET

hugo.michel-biallet@nouvelle-aquitaine.fr

06 16 91 98 00

22 - 27 octobre 2023 / Toronto & Montréal

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES

1. CONTRAT

La signature de ce bulletin d'inscription/bon de commande emporte adhésion [aux Conditions Générales de Vente de la CCI Nouvelle-Aquitaine](#) (« CGV »), acceptation des conditions particulières contenues dans le présent document et confirmation du Client d'avoir été informé du [traitement des données personnelles](#).

2. DOCUMENTS À FOURNIR :

L'entreprise doit retourner à CCI Nouvelle-Aquitaine avant le **15 juillet 2023** le présent bulletin d'inscription complété et signé, accompagné du règlement.

3. MODALITÉS DE PAIEMENT

- ✓ Par chèque à l'ordre de **CCI Nouvelle-Aquitaine** à retourner à Florence Delrieu – 2 place de la Bourse, CS 91 942, 33050 Bordeaux cedex
- ✓ Par virement : IBAN : FR7630004003200002353576870 BIC : BNPAFRPPSAE

4. DATE DE DEBUT DE LA PRESTATION : 15 juillet 2023

5. CONDITIONS TARIFAIRES

Cette opération est soutenue par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine selon les règles d'éligibilité établies pour les actions collectives à l'export (§ 6). Si le nombre minimum de participants n'était pas atteint, CCI Nouvelle-Aquitaine se réserve la possibilité de modifier ou d'annuler cette opération et vous en informera immédiatement.

Les prix mentionnés sont indicatifs et établis sous réserve du soutien financier de la Région et de l'éligibilité de cette mission d'affaires à ces financements qui ne s'appliquent qu'à un participant par entreprise.

Nos ventes sont soumises à la TVA en vigueur conformément à l'article 256 B du CGI.

6. RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ AUX AIDES RÉGIONALES POUR LES ACTIONS COLLECTIVES À L'EXPORT

La subvention du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine est réservée aux entreprises néo-aquitaines, hors grand groupe et leurs filiales selon le régime d'aide applicable suivant :

- **Votre entreprise est une TPE-PME** (< 250 employés, CA < 50M€, bilan < 43M€) :
 - La présente subvention accordée par la Région Nouvelle-Aquitaine relève :
 - Soit du règlement n°1407/2013 « de minimis » de la Commission européenne. Chaque bénéficiaire de la subvention devra s'assurer, avant de s'inscrire, que le montant total des aides perçues sur 3 exercices fiscaux ne dépasse pas 200 000 €.
 - Soit du « régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises » SA.56985 (2020/N) dans le contexte de la crise du COVID-19 (modifié par l'amendement SA.57299). Chaque bénéficiaire de la subvention devra s'assurer, avant de s'inscrire, que l'ensemble des aides octroyées ne dépasse pas le plafond maximal autorisé (800 000 € par entreprise / 120 000 € par entreprise du secteur de la pêche et de l'aquaculture / 100 000 € par entreprise du secteur de la production primaire de produits agricoles).
- **Votre entreprise est une ETI** (< 5 000 employés, CA < 1,5Mds€, bilan < 2Mds€), la présente subvention accordée par la Région Nouvelle-Aquitaine entre dans le cadre :
 - Soit du règlement n°1407/2013 « de minimis » de la Commission européenne. Chaque bénéficiaire de l'aide devra s'assurer, avant de s'inscrire au présent événement, que le montant total des aides perçues sur 3 exercices fiscaux ne dépasse pas 200 000 €.
 - Soit du « régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises » SA.56985 (2020/N) dans le contexte de la crise du COVID-19 (modifié par l'amendement SA.57299). Chaque bénéficiaire de la subvention devra s'assurer, avant de s'inscrire au présent événement, que l'ensemble des aides octroyées ne dépasse pas le plafond maximal autorisé (800 000 € par entreprise / 120 000 € par entreprise du secteur de la pêche et de l'aquaculture / 100 000 € par entreprise du secteur de la production primaire de produits agricoles).

Fait à Le

Signature du représentant légal et cachet de l'entreprise

22 - 27 octobre 2023 / Toronto & Montréal

Entreprise participante

Raison sociale _____

Nom commercial (nom usuel) _____

Statut juridique EURL SARL SA SAS Autre : _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél _____ Fax _____ Site web _____

E-mail société _____

N° SIRET _____

Activité/Produits _____ Code APE _____

Greffe Tribunal de Commerce _____ Date d'immatriculation ____/____/____

Capital social _____ CAG _____ K€ CA EXPORT _____ K € ou _____ %

Effectif global _____ Dont eff export _____ Total bilan _____

Aides en cours : FranceAgriMer Assurance COFACE AUTRE : _____

Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine porte une attention particulière aux entreprises ayant intégré des enjeux sociaux ou environnementaux dans leur stratégie (politique RSE / RSO, certifications, management environnemental, etc.).

De votre côté, pouvez-vous nous indiquer les démarches que vous avez engagées dans cette orientation ?

Représentant légal

Mme Mlle M.

Nom _____ Prénom _____

Fonction _____

E-mail direct _____

Tél. direct et portable _____ / _____ Fax _____

Participant

Mme Mlle M.

Nom _____ Prénom _____

Fonction _____

E-mail direct _____

Tél. direct et portable _____ / _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente de celle de la société)

Raison sociale _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Fax _____